

juin

juin 2010

2010

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	
	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	
Conseil fédéral à Québec		Conseil confédéral	Au plus tard le 10 juin le Bureau de placement transmet à chaque syndicat et à chaque MED la liste des MED, celle des professeurs désirant exercer leur droit de retour, celle des postes et des charges annuelles et celle des enseignantes et des enseignants non permanents à temps complet. Réponse dans les 7 jours après réception de la liste. (FNEEQ et FAC 5-4.07B)				
14	15	16	17	18	19	20	
Au plus tard le 15 juin, - le collège transmet au syndicat la liste des priorités d'engagement au régulier et à la formation continue pour la session d'automne. (FNEEQ 4-2.09) - le comité paritaire de placement transmet sa réponse concernant les recyclages sur poste réservé et ceux liés à la révision d'un programme technique. (FNEEQ 5-4.21 d), 5.4.22 d) et FAC 5-4.21 D et 5.4-23 D) - les enseignantes et les enseignants non permanents à temps complet posent leur candidature auprès des collèges. (FNEEQ 5-4.08 d) et FAC 5-4.08 c) À compter du 15 juin, le collège peut réserver un poste pour le recyclage. (FNEEQ 5-4.21 E et FAC 5-4.21 D)							20 À compter du 20 juin, le collège peut attribuer les postes pour lesquels le Bureau a constaté qu'aucun MED n'est disponible. (FNEEQ et FAC 5-4.10)
21	22	23	24	25		27	
			FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC			À compter du 27 juin, le collège peut combler tous les postes et les charges annuelles de remplacement (FNEEQ et FAC 5-4.10)	
28	29	30					